

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Aéroport Charles de Gaulle 2 TGV (93290)

La convention d'occupation signée le 23/07/2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société Interchange pour une durée de 7 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listé ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 5 mai 2026.

Cet avenant, dont l'objet est d'octroyer une modification de redevance, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.